



Paris, le 1^{er} septembre 2015

N°89

Le secrétaire général

A l'attention des responsables de section

Note de trésorerie - année associative 2015/2016

Objet : Augmentation de la part nationale de l'adhésion

Compte tenu :

- de la non-augmentation de la part nationale (19 euros) depuis plus de 10 ans alors que les charges de fonctionnement ont augmenté,
- de la nécessité de maintenir l'équilibre financier de l'association,
- de préserver pour l'avenir ses moyens donc sa pérennité,

le Conseil d'administration, réuni le 21 août a voté, sur proposition du Bureau national, l'augmentation de la cotisation d'adhésion versée au siège national de 19 euros à 22 euros et de 23 euros pour l'adhésion en ligne (22€ de part nationale + 1€ de frais bancaire)

L'Assemblée générale du 22 août à laquelle était soumise cette mesure l'a votée à l'unanimité moins une abstention.

En conséquence, l'augmentation de la part nationale à verser pour l'adhésion est effective à compter de la nouvelle année associative qui commence dès maintenant.

Pour mémoire, il appartient aux sections de fixer le montant de l'adhésion localement, en privilégiant autant que faire se peut, une modulation du montant selon la capacité contributive des adhérents.

Vous recevrez sous peu l'ensemble des documents relatifs à la tenue de l'assemblée générale 2015.

Au nom du Bureau national, je vous renouvelle toutes nos amitiés associatives.

Gérard Martin,
Secrétaire général